



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intermittents

Question écrite n° 8070

Texte de la question

Mme Odette Trupin demande à Mme le ministre de la culture et de la communication si, dans le cadre du projet de loi enregistré le 10 septembre 1997, portant modification de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, elle envisage de légaliser et d'encourager l'activité définie ci-dessus, qui permet aux organisateurs occasionnels de spectacles de se décharger de façon simple et peu onéreuse des formalités liées à l'établissement de fiche de paie pour les intermittents et les techniciens du spectacle.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Trupin](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8070

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4714

Question retirée le : 26 janvier 1998 (Retrait à l'initiative de l'auteur)